

UNPL

983

3 questions à :

Michel Chassang

Une « journée sans professionnels libéraux » le 30 septembre



L'Union nationale des professions libérales - UNAPL - appelle à la mobilisation contre la réforme les concernant, annoncée cet été par Arnaud Montebourg, alors ministre de l'Économie, et reprise par son successeur, Emmanuel Macron. Michel Chassang, ancien président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et président de l'UNAPL, précise la position du Conseil national extraordinaire qui s'est tenu le 11 septembre. Différentes actions ont en effet été décidées, sans écarter d'autres plus dures, si la sensibilisation des pouvoirs publics via ces actions ne suffit pas.



du pouvoir d'achat aux Français, cela passe par l'allègement du coût de fonctionnement des services publics. Comment justifier, par exemple le maintien de la chimiothérapie exclusive à l'hôpital alors qu'une chimiothérapie faite au domicile du patient sous la surveillance d'une infirmière libérale coûte 60 % moins cher à la société ? D'autres exemples peuvent également être trouvés dans les domaines de la justice ou des services en général.

Les évolutions sont possibles, elles doivent être envisagées et discutées avec l'ensemble des professions libérales, en incluant la question de la préservation des emplois. Les évolutions nécessaires du secteur public devront également être prises en compte, les coûts de ce dernier devront être évalués et comparés dans le cadre de l'équité de traitement entre les secteurs privé et public.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE

Le rôle de l'UNAPL ?

L'UNAPL représente les employeurs libéraux au niveau national. Un champ multi-professionnel a été créé à l'occasion de la loi sur la formation professionnelle au début de l'année qui conforte cette représentativité. En tant que confédération intersyndicale, qui regroupe 62 syndicats professionnels des secteurs de la Santé, du Droit et du cadre de vie et des techniques, elle défend ainsi les intérêts moraux et matériels de ces professions, et leurs grands dossiers communs. Enfin, elle promeut l'exercice libéral. Elle est membre du Conseil supérieur de l'emploi, du Conseil d'orientation des retraites, de la Conférence de la ruralité, etc. Ses représentants siègent au Conseil de la CNAMTS, dans les CPAM, à l'AGIRC et l'ARRCO.

V. <http://www.unapl.fr>

1 Quelles sont les mesures de riposte décidées par le Conseil national extraordinaire de l'UNAPL ?

Le Conseil national extraordinaire de l'UNAPL a décidé à l'unanimité de riposter au projet loi de déréglementation que le Gouvernement entend adopter dès cet automne par ordonnances.

Le Conseil national de l'UNAPL est composé des présidents des 62 organisations syndicales adhérentes à l'UNAPL, dans les secteurs de la santé, du droit, des techniques et du cadre de vie.

Cette riposte est graduée. Nous avons pris la décision, pour la première fois, d'organiser une journée d'action nationale le 30 septembre. Elle prendra la forme d'une « journée sans professionnels libéraux ». Nous avons également décidé de soutenir, en attendant cette mobilisation nationale, toutes les manifestations organisées par les organisations membres de l'UNAPL.

Ce n'est pas tout, nous allons investir les réseaux sociaux et en particulier Twitter, pour porter notre message et mobiliser les professionnels. J'invite d'ailleurs vos lecteurs à s'abonner au compte Twitter de l'UNAPL : @unapl_officiel. Nous allons recourir aussi aux moyens plus classiques, comme le lobbying auprès des parlementaires et des élus locaux, ainsi qu'une pétition nationale en ligne contre la future loi *Macron*.

D'autres actions plus dures, déjà prévues, seront engagées par la suite, si cette première sensibilisation des pouvoirs publics ne suffit pas à modifier le contenu du projet. Elles seront annoncées à l'issue la journée sans professionnels libéraux du 30 septembre.

2 Que peut-on attendre des rencontres annoncées prévues entre les ministres et les professions, puis avec vous, durant ce mois de septembre ?

La première chose, c'est l'écoute. On ne peut pas dire qu'Arnaud Montebourg, qui a initié ce projet de loi en en faisant le symbole de la lutte des « modernes contre les archaïques » et un motif de lutte des classes, ait pris le temps de nous écouter : il n'a jamais reçu l'UNAPL, ni aucune profession libérale, alors qu'il en était ministre de tutelle ! Emmanuel Macron a mis du temps, mais au moins il va nous recevoir. Nous verrons ce qu'il a à nous dire, s'il exprime une volonté réelle de dialogue et d'ouverture, et surtout si tout cela est suivi par des actes. Autrement dit, si on nous reçoit pour nous enfumer, puis ensuite faire passer la loi par ordonnances, là il y aura conflit, car nous ne laisserons pas le Gouvernement démanteler les professions libérales !

3 À quelles évolutions les professionnels libéraux sont-ils ouverts ?

Nous sommes ouverts à des évolutions, mais pas n'importe lesquelles. Nous sommes ouverts à celles qui vont dans le sens de la simplification administrative, de l'allègement des formalités, à condition qu'elles respectent les fondements et les valeurs des professions libérales, et, bien évidemment, qu'elles soient construites avec les syndicats professionnels.

Mais il faudra que le secteur public soit, lui aussi, réformé. Car s'il est question de redonner